

# L'air du temps

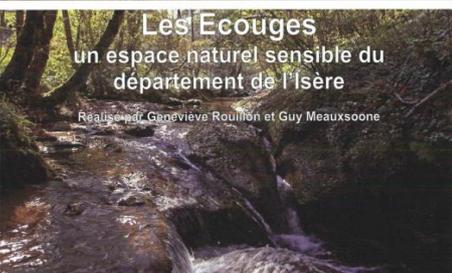
n°143

Juillet 2015

## Sommaire

- ▶ **Echos du Conseil municipal, séance du 18 juin 2015**
  - ◇ PPI de l'ENS des Rimets
  - ◇ Remontées mécaniques
- ▶ **Citoyenneté : nettoyage de La Scie**
- ▶ **Réforme territoriale : une Communauté de communes Vercors ?**
- ▶ **Sortir : Textes en l'air, Fête du bleu du Vercors, Cinéma Concours de pétanque**
- ▶ **Rétrovisseur : la filière bois... au XXème siècle**
- ▶ **Journées du patrimoine : Coulmes en tête**

La vie de la commune c'est aussi sur :  
<http://www.rencurel-vercors.fr/>



Les jeudis 16 juillet et 13 août  
Rendez-vous à 16h à la ferme du Rivet

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, transport en calèche possible.  
S'inscrire auprès le l'OT de Villard de Lans :  
04 76 95 10 38

## Edito

Chaud devant !

La canicule se poursuit et on commence à voir sérieusement les effets de la sécheresse sur la végétation. Restons vigilants, attention à l'eau et au feu. Je crois que nous avons évité une catastrophe le 13 juillet avec l'incendie qui s'est déclaré au-dessus de la Barbière.

Du côté de la réforme territoriale, alors que le 3<sup>ème</sup> volet de la loi vient d'être adopté, ça s'échauffe également ... Les élus de Rencurel n'ont eu cesse d'ouvrir le débat, d'écouter les avis de tous et communiquer dans *L'Air du Temps* lorsqu'il y avait du nouveau sur le sujet. Ce dossier est complexe car il ne dépend pas uniquement des aspirations de Rencurel mais surtout des volontés globales des communes et intercommunalités voisines. Vous trouverez dans ce bulletin un point sur l'avancement du dossier et le travail des élus.

Du côté des relations entre les élus (le maire surtout !) et certaines associations, ça s'échauffe également ... Une demande d'implication excessive dans l'organisation de manifestations, une demande de respect à la lettre de tous les termes des conventions, une envie que les associations se fédèrent davantage pour partager des équipements, faciliter l'organisation de manifestations et se soutenir mutuellement lorsque certaines sont en difficulté ... Un mea culpa envers ceux que j'ai pu blesser par une exigence trop excessive !

Didier Lattard, maire

## CAMERA EN CAMPAGNE

Du 2 au 6 août



Saint-Julien-en-Vercors  
(salle des fêtes)

Les 6<sup>èmes</sup> rencontres cinématographiques de St Julien, ont pour thème :

### Mythe rural et rêve américain

De la conquête de l'Ouest qui est au fondement de l'identité nationale américaine, à la crise de 1929 et son impact dans les campagnes, quinze films replacés dans une perspective historique, et réalisés par les cinéastes les plus prestigieux d'Hollywood seront présentés au public. Plusieurs conférences en relation avec la thématique du festival seront également proposées aux spectateurs dans le cadre des « Cafés historiques ».

Pour en savoir plus : <http://www.stjulienvercors.fr/?id=514>  
ou <http://www.rencurel-vercors.fr/>

### ► VALIDATION DU PPI DE L'ENS DES RIMETS

Le site de la vallée fossile des Rimets est inscrit, par le Département, dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère. Cette inscription est conditionnée par l'élaboration d'un plan de gestion du site, appelé aussi Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI).

Le premier PPI qui couvrait la période 2008-2013 (5 ans) a été évalué par le cabinet *Latitude biodiversité* qui a rendu ses conclusions en mars 2014 et qui, dans la foulée, a travaillé à l'élaboration du second PPI qui couvrira la période 2015-2024.

C'est ce second plan de gestion que le Conseil municipal a validé à l'unanimité avant examen de ce plan par la Commission permanente du Conseil départemental, en juillet.



- le suivi de l'évolution des paysages et des espèces (animales et végétales)
- la diffusion d'informations et la création d'outils d'interprétation à l'intention de divers publics (habitants, visiteurs, scolaires...)

Le coût global du plan est évalué à 140 000 €, soit une moyenne de 14 000 € par an. Ce coût est couvert à 95% par des subventions du Département (qui verse par ailleurs une subvention de fonctionnement de 2 300 € chaque année à la commune).

La mise en œuvre des actions contribue à l'activité des entreprises locales (maçonnerie, travaux publics, entretien paysager...).

L'accroissement de l'attractivité et de la notoriété du site a des retombées significatives sur les activités liées au tourisme (hébergements, restauration, producteurs locaux). La mise en place d'éco-compteurs permettra d'ailleurs d'avoir une idée plus précise de la fréquentation.

#### Evaluation : les conclusions

« En 2008, lors de la mise en œuvre du plan de gestion, il est très vite apparu que certaines opérations inscrites au plan de gestion n'apparaissaient pas pertinentes. Une démarche de concertation s'est donc mise en place avec le PNRV et le CG 38 afin de réorienter ces opérations.

La réactivité de la commune et son implication dans la gestion et l'animation de l'ENS ainsi que la concertation avec les membres du comité de site ont évité la réalisation, sur le site, d'opérations très onéreuses et non pertinentes. Les réflexions menées ont également permis de faire émerger des nouveaux enjeux comme l'historique de la présence humaine. Ces nouveaux éléments ont servi de base à la réorientation de certaines opérations :

- Mise en place d'un pâturage bovin,
- Restauration des ruines de la ferme,
- Restauration du four à l'identique,
- Changement de l'itinéraire du sentier géologique,
- Élimination des arbres devant le nouveau lieu d'observation de la vallée fossile,
- Mise en place d'une signalétique d'interprétation géologique le long du sentier géologique,
- Mise en place de fiches descriptives.

La gestion du site peut être qualifiée de bonne, avec un accent sur l'accueil du public. Dans le nouveau PPI, la gestion devra être sensiblement réorientée sur les enjeux écologiques. »

(Extrait du rapport)

#### 2<sup>ème</sup> PPI : les orientations

**Le nouveau plan définit 5 objectifs à long terme :**

- Préservation et mise en valeur du patrimoine géologique (la vallée fossile est l'une des plus belles au monde !)
- Conserver la mosaïque de pelouses sèches (préservation d'espèces végétales et d'habitats d'espèces animales)
- Préserver la naturalité d'espaces boisés tout en conservant certaines pratiques ancestrales
- Améliorer l'ancrage local du site et continuer à mettre en valeur son histoire
- Améliorer les connaissances scientifiques nécessaires à la mise en place d'une gestion optimale.

**Ces objectifs à long terme se déclinent en objectifs du plan (état dans lequel devra se trouver le site dans 10 ans) qui eux-mêmes se déclinent en 33 actions.**

**Parmi les actions, on citera :**

- la fin de l'aménagement du parking
- la mise en place d'un pâturage caprin pour limiter la végétalisation du site
- l'entretien du site : chemins, four, ruine, signalétique...
- la création d'une signalétique notamment liée à la forêt sur la boucle écologique
- la réouverture du cheminement historique sur lequel seront valorisés les aménagements réalisés au fil des siècles par nos ancêtres pour collecter et conserver l'eau, denrée si rare dans les Coulmes
- l'amélioration de la connaissance scientifique du site



#### ► EN BREF

- La commune a vendu de la ferraille à cisailier pour 141,75€.
- L'emprunt court terme, d'une durée de 2 ans, contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de travaux de la Lauze (TVA, subventions, PAC) arrive à échéance au 8 novembre 2015. Il est décidé de rembourser la moitié de cet emprunt, soit 76 250 €.
- La commune ayant 2 lignes de trésorerie à ce jour, il est proposé de rembourser la ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Banque Populaire.
- La commune a décidé d'acquérir une Renault Kangoo d'occasion pour limiter les déplacements avec le camion Iveco qui consomme 15 litres aux 100km et qui n'est pas très sécurisé sur route enneigée. Le véhicule acheté est de 2006 pour 85 000 €, son coût est de 4000 €.

## Vie municipale

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 juin 2015

#### REMONTÉES MÉCANIQUES : TARIFS 2015-2016

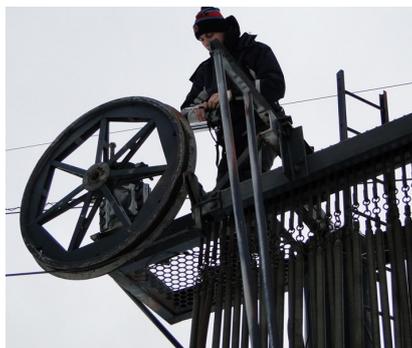
Les élus ont voté à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la saison 2015-2016 :

|                                | Voté le<br>14/11/2008 | Voté le<br>16/11/2010              | Voté le<br>09/09/2011              | Voté le<br>18/06/2013              | Voté le<br>19/06/2014              | Voté le<br>18/06/2015              |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Journée 9h-17h                 | 7,00 €                | <b>7,50 €</b> X                    | 7,50 € X                           | <b>8,50 €</b> X                    | 8,50 € X                           | <b>8,50 €</b> X                    |
| 1/2 Journée matin 9h-14h       | 5,00 €                | 5,00 € X                           | 5,00 € X                           | <b>5,50 €</b> X                    | <b>6,00 €</b> X                    | <b>7,00 €</b> X                    |
| 1/2 Journée midi 11h-14h       | 4,00 €                | <b>4,50 €</b> X                    | 4,50 € X                           | <b>5,50 €</b> X                    | 5,50 € X                           | 5,50 € X                           |
| 1/2 Journée après-midi 12h-17h | 6,00 €                | <b>6,50 €</b> X                    | 6,50 € X                           | <b>7,00 €</b> X                    | 7,00 € X                           | 7,00 € X                           |
| 6 jours                        | 35,00 €               | <b>38,00 €</b>                     | 38,00 €                            | 38,00 €                            | <b>42,50 €</b>                     | 42,50 €                            |
| Scolaire (Journée)             | 3,00 €                | <b>5,00 €</b> X                    | 5,00 € X                           | 5,00 € X                           | <b>6,00 €</b> X                    | 6,00 € X                           |
| Scolaire 1/2 Journée           | -                     | <b>4,00 €</b> X                    | 4,00 € X                           | 4,00 € X                           | <b>5,00 €</b> X                    | 5,00 € X                           |
| Annuel                         | 45,00 €               | 45,00 € ↑                          | <b>50,00 €</b> ↑                   | 50,00 € ↑                          | <b>55,00 €</b> ↑                   | 55,00 € ↑                          |
| Carnet de 10 tickets           | 3,50 €                | <b>4,00 €</b>                      | 4,00 €                             | <b>5,00 €</b>                      | 5,00 €                             | -                                  |
| Groupe                         | -                     | 10 achetés,<br>le 11ème<br>gratuit |

Les tarifs restent identiques sauf pour le forfait matin qui augmente de 1€, mais la plage horaire évolue aussi : 9h-14h au lieu de 9h-13h.

Les tickets sont supprimés et la proposition du Ski-Club de rajouter un forfait supplémentaire en fin de journée n'a pas été acceptée. Les élus souhaitent limiter le nombre de forfaits.

#### REMONTÉES MÉCANIQUES : BILAN CÔTÉ COMMUNE



Dans le n° 140 de l'AdT (avril 2015), le Ski-Club a présenté le bilan de la saison de ski alpin en quelques chiffres. On peut tous se réjouir de l'augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires, qui est de l'ordre de 80 000 € si l'on totalise les recettes des remontées mécaniques et de la location.

En attendant le bilan financier complet de la saison 2014-2015 que le Ski-Club produira à l'automne, le Conseil municipal a, de son côté, fait le point sur l'impact des remontées mécaniques sur le budget de la commune.

| Nature de l'opération   | Recettes | Dépenses | Commentaires   |
|---|----------|----------|--|
| Redevance d'affermage   | 6 750    |          | 15% du chiffre d'affaire des remontées mécaniques  |
| Reversement aux propriétaires des terrains sur lesquels sont implantés les téléskis |          | 900      | 2% du chiffre d'affaire des remontées mécaniques   |
| Contrat d'assurance   |          | 700      | Contrat renégocié. Voir ci-dessous.  |
| Réparations<br>Petit équipement   |          | 5 300    | Fournitures pour perches, matelas de sécurité, jalons, etc.                              |
| Electricité   |          | 4 760    | Facture EDF en constante augmentation. Consultation engagée auprès d'autres fournisseurs |
| Total   | 6 750    | 11 660   | Solde négatif : 4 910  |

La commune change d'assurance pour la responsabilité civile des remontées mécaniques. Le contrat avec Générali a été résilié (701,96€ par an). La proposition de la MAIF pour 523,42€ par an a été acceptée.

#### REMONTÉES MÉCANIQUES : LA DAMEUSE

Une convention a été signée entre le Ski-Club, la commune et la CCBI pour remettre la dameuse de ski-alpin dans le bâtiment technique de la zone nordique au Belvédère.

## Vie communale

### MATINÉE CITOYENNE

#### NETTOYAGE DE LA SCIE

12 bénévoles étaient présents lors de la matinée de nettoyage de La Scie, le dimanche 28 juin. Nettoyage qui a permis de redonner un peu de fraîcheur à la cuisine, au bar, à la salle, aux fenêtres, au sol et au plafond...

Sur les photos, on peut apercevoir Hélène et Dominique en découdant avec la cuisine et Guillaume avec les toiles d'araignée et poussière du plafond.



Reste à donner un grand coup de propre au local de rangement des tables et chaises et aux toilettes.

Concernant la rénovation, plusieurs devis ont été reçus en mairie et d'autres sont en attente... La chaudière sera remplacée dans les semaines qui viennent, la cuve gaz a été vidée et sera enlevée prochainement.

Affaire à suivre !

Un grand merci aux 12 participants (Hélène, Mireille, Suzanne, Céline, Mylène, Dominique, Elisabeth, Jean-Pierre, Guillaume, Yoan, Jérôme, Didier), qui ont conclu par une pizza et un verre chez Diego.

Le 1er décembre 2014, la municipalité avait organisé une réunion publique à laquelle avait participé une cinquantaine de personnes.

Le thème de cette réunion : la réforme territoriale en cours (fusion de Régions, Métropoles, fusion de Communautés de communes, nouvelles compétences...)

A cette date, 2 lois avaient déjà été adoptées et une troisième (loi NOTRE) était en débat au Parlement.

Cette dernière loi vient d'être adoptée définitivement (voie encadré p.5).

Nous entrons donc dans la phase décisive concernant le contour des futures Communautés de communes et la place de Rencurel dans ce dispositif.

### PROJETS DU PRÉFET

Le 18 mai dernier, le Préfet de l'Isère a réuni la CDCI (voir encadré ci contre) pour lui présenter « des projets pouvant constituer les prescriptions du futur schéma départemental de coopération intercommunale ».

Parmi ces projets :

- fusion des Communautés de communes du Pays de St Marcellin, de Chambaran-Vinay-Vercors et de la Bourne à l'Isère, d'une part,
- fusion des Communautés de communes du Massif du Vercors (Villard de Lans), du Vercors (La Chapelle) et du Pays du Royans (St Jean), d'autre part.

Le Préfet n'a pas encore notifié ses projets aux communes puisqu'il attendait le vote définitif de la loi NOTRE (voir encadré) pour le faire.

### POSITION DES ÉLUS DE RENCUREL

Les élus de Rencurel et de Pont-en-Royans se sont réunis le 27 juin dernier pour échanger sur les projets du Préfet de l'Isère.

Ils ont décidé d'écrire au Préfet pour lui faire part de leurs remarques et formuler des propositions :

- Ils s'étonnent que le Préfet n'ait pas proposé la fusion de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère avec les 3 autres Communautés de communes avec qui elle constitue le cœur du Parc du Vercors.
- Ils ont bien conscience et comprennent que certaines communes de l'actuelle CCBI tournées vers la vallée de l'Isère se sentent plus proches de St Marcellin.
- Ils ne comprennent pas que les spécificités des communes du bassin versant de la Bourne, dont les préoccupations sont les mêmes que celles des autres communes du Vercors (agriculture, tourisme, gestion de l'eau, transports, etc...) ne soient pas prises en compte.
- Ils demandent donc au Préfet de

proposer un autre projet de regroupement de communes incluant le rattachement de toute ou partie des communes de la CCBI à un ensemble Vercors.

- Ils précisent qu'ils consulteront les citoyens sur les différentes hypothèses (regroupement Sud-Grésivaudan ou regroupement Vercors).

Le projet de courrier au Préfet a été approuvé par les Conseils municipaux de Rencurel (séance du 8 juillet, par 10 voix pour et une abstention) et de Pont en Royans (séance du 9 juillet, à l'unanimité).

(suite p.5)

### REPÈRES

#### Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

La Commission départementale de Coopération intercommunale (CDCI) de l'Isère est composée de représentants des communes (21), des Communautés de communes (21), des Syndicats intercommunaux et mixtes (3), du Conseil départemental (5), du Conseil Régional (3).

Elle a son siège à la préfecture et elle est présidée par le Préfet.

Elle doit être consultée par le Préfet pour toute modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

C'est ce Schéma qui prévoit le nombre et le contour de tous les Etablissements publics de Coopération Intercommunale, dont les Communautés de Communes.

#### Une nouvelle Communauté de communes Vercors : avec ou sans nous ?





Le projet de courrier au Préfet de l'Isère a été soumis aux Présidents des Communautés de communes du Massif du Vercors, du Vercors et du Pays du Royans lors d'une réunion informelle qui s'est tenue à Sainte Eulalie le 15 juillet. La démarche a été approuvée.

Il est envoyé au Préfet avec la signature des maires de Rencurel, Pont-en-Royans et Châtelus.

Une copie est adressée à tous les maires et tous les conseillers municipaux de la CCBI pour leur demander de se situer par rapport à la démarche.

Copie est également adressée aux 6 Présidents des Communautés de communes du Royans-Vercors et du Sud Grésivaudan, au Président de l'Association des Maires de l'Isère, à Michèle Bonneton (Députée), à Maryvonne Boileau (Conseillère régionale, coresponsable du Contrat de Région du Pays Sud-Grésivaudan).

### ➔ POSITION DES ÉLUS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE VILLARD, LA CHAPELLE ET ST JEAN

Les Présidents des Communautés de communes du Massif du Vercors (CCMV), du Vercors (CCV) et du Pays du Royans (CCPR) sont unanimes sur la position suivante :

ils rejettent le projet du Préfet de l'Isère d'aller vers la fusion de leurs 3 Communautés de communes si le périmètre de la nouvelle entité n'est pas élargi à la CCBI ou, au minimum aux communes du bassin versant de la Bourne.

Ils considèrent en effet que la réforme en cours offre l'opportunité de créer un territoire cohérent qui englobe les communes qui constituent le cœur du Parc Naturel Régional du Vercors liées par des préoccupations communes dans

des domaines essentiels comme :

- l'agriculture (préoccupations qui trouvent leur traduction dans le Plan Agro Environnemental et Climatique qu'ils ont élaboré en collaboration avec le Parc du Vercors et qui vient d'être validé par la Région Rhône-Alpes)
- l'eau (ces communes couvrent les bassins versants de la Bourne et de la Vernaïson, qui concentrent la majeure partie des eaux du Vercors et portent ensemble le 2<sup>ème</sup> Contrat de rivière Vercors Eau Pure),
- le tourisme et l'économie (elles sont engagées ensemble dans la mise en œuvre d'une promotion globale du Vercors au travers de la marque *Inspiration Vercors*)
- les transports (et notamment la liaison avec la gare TGV de Valence).

Faute d'un élargissement du périmètre proposé par le Préfet de l'Isère, la Communauté de communes du Massif du Vercors (Villard de Lans) demanderait vraisemblablement à bénéficier de la dérogation offerte par la nouvelle loi concernant les zones de montagne et donc de rester dans son périmètre actuel.

De son côté la Communauté de communes du Pays du Royans (St Jean-en-Royans) ne se prêterait pas à la constitution d'une entité qui ne permettrait pas de regrouper tout ou partie des « 2 Royans ».

La Communauté de communes du Vercors, dans l'obligation de fusionner compte-tenu de son faible nombre d'habitants, devrait se positionner par défaut sur un rattachement à l'une ou l'autre de ses voisines.

On le voit, les positions sont maintenant clairement affirmées.

**Et l'enjeu est de taille : saisir l'opportunité de la réforme pour bâtir un projet de territoire ambitieux pour une Communauté de communes au périmètre cohérent.**

### ➔ REPÈRES

#### Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Elle a été définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat le 16 juillet 2015.

Ce que dit la loi :

- Les intercommunalités devront être d'une taille minimale, fixée à 15 000 habitants, sauf exceptions (notamment en zone de montagne).
- Elles seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement. Les autres compétences se répartiront avec les communes.

Calendrier :

- **Avant le 31 mars 2016**, les Schémas Départementaux de Coopération intercommunale doivent être arrêtés par les Préfets .

- **Avant le 15 juin 2016**, les Préfets « définissent par arrêté, pour la mise en œuvre du schéma, la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale.

(...)

L'arrêté portant projet de fusion dresse la liste des établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner, ainsi que des communes, appartenant ou non à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, incluses dans le périmètre du nouvel établissement public. »

Les Préfets notifient cet arrêté aux communes et Communautés de communes concernées qui disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

- **Avant le 31 décembre 2016**, les Préfets prononcent les fusions par arrêté.

#### Réunion publique du 1er décembre 2014

Pour se remettre en mémoire les documents présentés à la réunion publique du 1er décembre 2014 :

<http://www.rencurel-vercors.fr/>

(page Vie municipale)

## Sortir

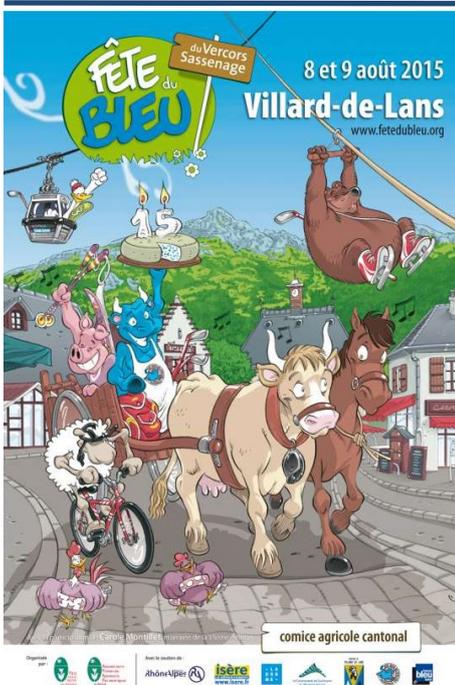
### FESTIVAL TEXTES EN L'AIR



Théâtre, poésie, chanson... A la faveur de l'été, le festival *Textes en l'air* transforme le village médiéval de St Antoine l'Abbaye et offre une programmation ouverte sur la création contemporaine.

Tout le programme sur : <http://www.textesenlair.net/festival-2015.html>

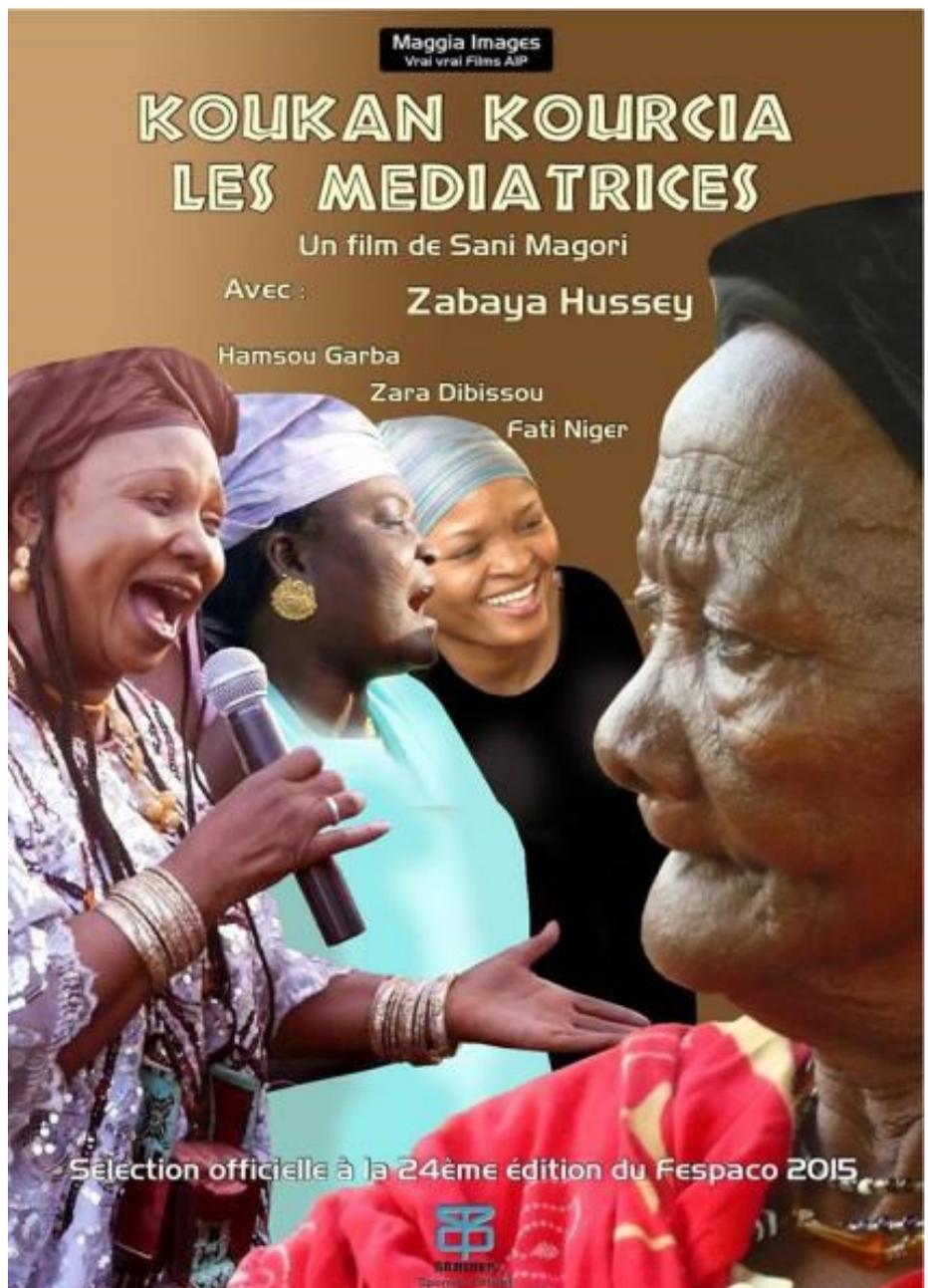
### FÊTE DU BLEU DU VERCORS



Pour son quinzième anniversaire, la fête du bleu du Vercors revient à Villard de Lans d'où elle avait pris son envol en 2001.

Télécharger le programme de la fête sur : <http://www.rencurel-vercors.fr/>

### CINÉMA dans le cadre de « Ecran libre »



### Mercredi 29 juillet à 20h30 Salle du Coucourou à La Balme de Rencurel

La voix magique de la Cantatrice nigérienne, Zabaya Hussey, est capable d'envoûter les âmes. Dans un film précédent, elle a aidé le réalisateur à faire revenir son père de l'exil ivoirien.

Cette fois, il lui demande de donner un concert où elle tentera de réconcilier les peuples de Galmi, son village et Doguérawa, opposés par de nombreux conflits qui ont éclaté après les retours massifs des migrants chassés par les guerres et les crises en Afrique de l'ouest et au Maghreb...

En partenariat avec le CPIE Vercors dans le cadre du programme qui lui est confié par le Parc naturel régional du Vercors.

Repas partagé à l'issue de la projection autour de ce que chacun aura apporté.

De l'écrit à l'écran :

tout le programme sur <http://www.ecranlibre.fr/deae/deae8.html>  
et sur le site de la commune <http://www.rencurel-vercors.fr/>

# Au jour le jour

## AGENDA Juillet - Août

| Quand                                 | Quoi  | Où                                      | Par qui                       |
|---------------------------------------|---|---|-------------------------------|
| Du mercredi 22 au dimanche 26 juillet | Festival Textes en l'air                      | St Antoine l'Abbaye                     |                               |
| Mercredi 29 juillet à 20h30           | Cinéma <i>Koukan Kourcia, les médiatrices</i> | Salle du Coucourou La Balme de Rencurel | Ecran libre                   |
| Du dimanche 2 août au jeudi 6 août    | Caméra en campagne                            | St Julien-en-Vercors                    |                               |
| Samedi 8 août<br>Dimanche 9 août      | Fête du bleu du Vercors                       | Villard de Lans                         | APAP, SIVER, PNRV, CCMV...    |
| Jeudi 13 août à 16h                   | Film sur Les Ecouges                          | Ferme du Rivet                          | Département                   |
| Samedi 15 août à 10h                  | Concours de pétanque                          | Aire de jeux La Balme de Rencurel       | Rencurel Animation Initiative |
| Jeudi 27 août à 18h                   | Conseil municipal                             | Salle de la mairie                      |                               |

| Quand                  | Quoi                            | Où                                    | Par qui   |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| Jeudi 30 juillet à 21h | Ensemble baroque Le Parnasse    | Couvent des Carmes Beauvoir-en-Royans | Festival des Coulmes 2015<br><i>Musiques au cœur du Vercors</i> |
| Jeudi 6 août à 18h     | Concert des stagiaires de l'ARS | Centre Les Coulmes Col de Romeyère    |   |
| Vendredi 7 août à 21h  | Jazz Octett de l'ARS            | Centre Les Coulmes Col de Romeyère    |   |
| Jeudi 13 août à 20h30  | Ensemble Tempo Primo            | Eglise de St Martin-en-Vercors        |   |
| Jeudi 20 août à 20h30  | Ensemble musical latino         | Centre Les Coulmes Col de Romeyère    |   |

# La Balme de Rencurel

## CONCOURS DE PÉTANQUE



INSCRIPTIONS à 10H  
10 € la doublette  
Début concours 10 h 30

BUVETTE - BARBECUE

# SAMEDI 15 AOÛT

Organisé par Rencurel Animation Initiative

## C'EST À NOTER !

**Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 10 août au mardi 25 août inclus.**

Une permanence sera assurée les mercredis 12 et 19 août de 14h30 à 16h30.

Il est possible de laisser des messages au 04 76 38 97 48 ou sur la boîte courriel de la mairie :

[rencurel.mairie@orange.fr](mailto:rencurel.mairie@orange.fr)

**L'agence postale sera fermée :**

- samedi 25 juillet
- samedis 1, 8, 22, 29 août
- du 31 août au 05 septembre
- samedis 12, 19 et 26 septembre

## MUSIQUE

### Festival des Coulmes 2015

Pendant tout l'été, parallèlement aux stages de musique qu'elle anime au Centre des Coulmes, l'ARS organise le

#### Festival des Coulmes

#### Musique au cœur du Vercors

afin de :

- \* Créer une attraction touristique festivalière de qualité.
- \* Promouvoir dans une programmation originale de jeunes compositeurs et musiciens.
- \* Mettre en valeur le patrimoine du Vercors.

**Programme d'août ci-contre**

## TAD Août

**Renaud Callet vous emmène à Villard-de-Lans**

**Mardi 4 août  
Jeudi 20 août**

**Tarif aller-retour : 5 €**

**N'oubliez pas de réserver au 0820 08 38 38**

### L'Air du Temps

n°143

Bulletin mensuel de Rencurel  
615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL  
Tel : 04 76 38 97 48  
Courriel : [rencurel.mairie@orange.fr](mailto:rencurel.mairie@orange.fr)

Dépôt légal : juillet 2015  
Directeur de la publication : Didier Lattard

Maquette et mise en page : Michel Eymard

Tirage en 180 ex : Vigny-Musset Repro 50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Michel Eymard, Didier Lattard, Jean-Pierre Pérezio et des associations.

## Dans le rétroviseur

### LA FILIÈRE BOIS... au XXème siècle

Jean-Pierre PERAZIO et l'association "Si Pont m'était conté" recherchent d'anciennes photos de transport de bois et charbon dans les Coulmes et les Gorges de la Bourne, afin d'enrichir une collection.

Merci de passer en mairie, aux horaires d'ouverture, avec vos clichés afin qu'ils soient scannés et rendus de suite.

Ci-contre, Emile LOCATELLI au volant de son Fiat.

Ci-dessous, une photo de la scierie SALAZARD, à La Balme. En partant de la droite, M. RONIN père, son fils Roger, Pierre SALAZARD A gauche, Clément IDELON



## Bientôt !

### PATRIMOINE... Coulmes en tête

Il ne vous aura sûrement pas échappé que la fête des Coulmes n'a pas eu lieu comme les 4 années précédentes, le 3<sup>ème</sup> samedi de juillet.

L'effet conjugué d'un manque de bras, d'un besoin de faire le point avec le souci de ne pas compromettre l'avenir et de maintenir le lien.

Alors, pas de *Coulmes en fête* à la manière « traditionnelle » mais des **Coulmes en tête** à l'occasion des Journées du patrimoine et plus particulièrement le **samedi 19 septembre**.

L'occasion de nous interroger sur le patrimoine que représente le massif, sur ce que nous entendons faire pour qu'il reste vivant et pour le fêter dans les années qui viennent.

**On pourra reparler de tout ça le samedi 1<sup>er</sup> août, au Belvédère à l'occasion du lancement de l'opération « coup de jeune » sur la cabane d'Emile.**

Après avoir démonté le toit (qui doit être refait), nettoyé l'intérieur et brossé les fûts, pourquoi ne pas pique-niquer ensemble et, chemin faisant, mettre en commun nos idées pour enrichir la journée du 19 septembre.

**Alors, rendez-vous au Belvédère le 1<sup>er</sup> août à 8h !**

## Plus récemment...

### ➡ INCENDIE DU 13 JUILLET



Un incendie s'est déclaré lundi 13 juillet à 17h environ, dans la forêt au-dessus de la Barbière. 7 véhicules de pompiers spécialisés pour les feux de forêt ont été mobilisés.

Environ 2000 m<sup>2</sup> de sous-bois ont brûlé dans une zone difficilement accessible en contrebas d'une piste forestière.